

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	31 (1943)
<b>Heft:</b>	644
<b>Artikel:</b>	Trente ans d'activité suffragiste: quelques souvenirs
<b>Autor:</b>	Muret, M.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-264925">https://doi.org/10.5169/seals-264925</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

liales cantonale à laquelle sont obligatoirement affiliées toutes les personnes ou sociétés exerçant une activité professionnelle et qui occupent des employés. Cette caisse versera à chaque employé ayant des enfants une allocation mensuelle de dix francs par enfant. Les organisations professionnelles peuvent cependant créer des caisses particulières pour leurs membres et, dans ce cas, ceux-ci sont dispensés d'adhérer à la Caisse générale, à condition naturellement que la caisse professionnelle verse des allocations au moins égales à celles prévues par la loi.

Notons d'abord que la loi vaudoise ne fait bénéficier des allocations familiales que les pères ou les mères de famille étant au service d'un employeur. Il s'agit donc d'une caisse d'allocations pour salariés. Le patronat en est exclu. Pourtant ces allocations seraient aussi nécessaires pour certains petits patrons, et l'Alliance demandait qu'elles soient étendues au patronat. Cette extension avait été prévue par le Département vaudois de l'agriculture et du commerce, et un avant-projet avait été fait dans ce sens, mais il a été abandonné parce qu'il présentait certaines difficultés et aurait retardé l'adoption de la loi. On a décidé de commencer par les salariés, dans l'idée qu'une fois l'expérience faite dans ce domaine il serait facile d'étendre l'application de la loi au patronat. On peut donc espérer que cette lacune sera comblée bientôt.

D'autre part, si les employés bénéficient des allocations, ils ne sont pas affiliés à la Caisse et ne paient pas de cotisations. Ce sont les employeurs seuls qui alimentent la Caisse par leurs cotisations. Ici aussi, la loi vaudoise n'a pas réalisé le vœu, émis par l'Alliance, de voir les employés aussi astreints au paiement d'une petite contribution, afin qu'ils acquièrent par là le droit de collaborer à l'administration de la Caisse.

Dans la détermination des bénéficiaires des allocations, la loi a trouvé une solution élégante à la question de savoir si l'allocation doit être payée dès le 1<sup>er</sup> enfant ou seulement dès le 2<sup>me</sup> ou 3<sup>me</sup> enfant. Il a été décidé qu'elle ne seraît pas payée pour le premier enfant tant qu'il serait seul. Mais dès la naissance du 2<sup>me</sup> enfant, l'allocation sera payée pour tous les enfants, y compris le premier. On évite ainsi de payer des allocations dans les familles où il n'y a qu'un enfant, ce qui chargerait trop les Caisses. Et d'un autre côté, on accorde une aide plus efficace aux familles nombreuses, en versant des allocations pour tous les enfants, l'aîné y compris. Nous ne pouvons que nous raller à cette solution qui nous paraît être un moyen terme fort raisonnable.

La loi répond aux vœux de l'Alliance en renonçant à limiter à cinq le nombre des enfants bénéficiant des allocations, et en ne

## HOTEL COMTE VEVEY - LA TOUR

Confort - Belle situation - Jardin

### Trente ans d'activité suffragiste

#### Quelques souvenirs

N.D.L.R. — A l'occasion de l'anniversaire de ses quatre-vingts ans (anniversaire auquel notre journal s'est associé de toute sa reconnaissance et de tout son cœur), le Dr. Muret a fait distribuer aux amis de notre cause le texte de la cérémonie qu'il avait déjà prononcée en 1937, lors du XXIX<sup>e</sup> anniversaire de l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin. Et avec son amabilité accoutumée, il bien voulu autoriser notre journal à en publier quelques fragments, ceci pour le plus grand plaisir et le plus grand intérêt de ses lecteurs, qui regretteront avec nous que la place dont nous disposons nous oblige à faire un choix entre les souvenirs qu'avec tant de bonne grâce se plait à évoquer le Dr. Muret. Nous avons choisi à dessin les plus anciens, et cela parce qu'ils évoquent bien des jolis, bien des détails, bien des impressions, déjà ignorés ou peu connus de la génération suffragiste actuelle.

La première période de l'histoire de notre Association, période qui va de 1907 à 1917, avec Mme Girardet-Vieille, la fondatrice de l'Association comme présidente et Mme Dutoit comme secrétaire, est caractérisée par des débuts timides et peu de compréhension de la part du grand public ; c'est encore pour ainsi dire la période héroïque des grands espoirs, des grands enthousiasmes de la part de nos membres qui brillent plus par la qualité que par la quantité. C'est l'époque de la propagande énergique suivie de la fondation de quelques sections, mais interrompue ou diminuée par les premières années de la guerre. Cependant, il convient de noter en 1912, l'entrée en vigueur du Code civil suisse, qui accordait aux

fixant pas de limite au chiffre total des allocations qu'une famille peut recevoir. L'allocation est versée pour tous les enfants, quel que soit leur nombre et quel que soit le chiffre du salaire du père. On a donc conservé de façon absolue le principe que l'allocation est indépendante du salaire, qu'elle est versée pour l'enfant et n'est pas gagnée par l'employé.

Mais il est un point sur lequel la loi ne nous donne pas satisfaction, c'est dans la détermination du mode de paiement de l'allocation. Nous avions en effet demandé qu'elle soit versée à la mère, et le législateur vaudois n'a pas voulu adopter cette règle parce que — dit l'exposé des motifs — cela « semblerait jeter un discrédit général et tout à fait injustifié sur les pères de famille ».

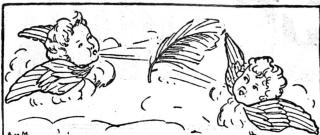
Nous regrettons cette décision, car nous sommes certains que les pères corrects, qui versent en tous cas l'allocation à leur femme, ne se seraient pas offensés de cette disposition. Ils auraient compris que l'allocation

est indépendante du salaire, qu'elle est destinée à l'entretien des enfants, de sorte qu'il était normal de la verser directement à la mère de famille. Et au moins on aurait évité que cette allocation ne vienne augmenter l'argent de poche que certains pères de famille s'octroient trop largement. Les personnes qui s'occupent de questions sociales, savent que ce cas est plus fréquent que le Conseil d'Etat vaudois ne le croit !

Pour tenir compte des pères insouciants, il a été prévu que « l'allocation peut sur requête ou d'office être versée à la mère de famille ou à une tierce personne s'il existe pour ce faire des motifs pertinents ». Mais ce correctif est très théorique car, pour que l'Autorité sache et décide qu'il existe des « motifs pertinents », il faudra que la mère se plaigne de ne pas recevoir l'allocation. Or l'expérience montre qu'une grande partie des femmes ne se plaignent pas, afin d'éviter des querelles de ménage. On verra donc des cas dans lesquels l'allocation familiale ne rem

plira pas son but. Mais l'amour-propre masculin sera sauve !

Ant. QUINCHE, avocate.



## DE-CI, DE-LA

### Deux soutenances de thèses en pédagogie.

Mme Loosli-Usteri et Mme Bärbel Inhelder viennent toutes deux de soutenir, à peu de jours de distance, deux thèses remarquées devant la Faculté des Lettres de l'Université de Genève. Mme Loosli-Usteri, dont le nom et les expériences sont bien connus par tous ceux qui s'occupent de psychologie de l'enfance, a remarquablement défendu un travail de valeur consacré à *L'insécurité infantile*, et pour lequel il lui a été décerné le doctorat en philosophie, mention pédagogie, avec les félicitations de la Faculté pour ce couronnement de ses études et cette consécration d'une carrière pédagogique déjà longue. Quant à Mme Bärbel Inhelder, elle a dédié sa thèse sur *Le diagnostic du raisonnement chez les débiles mentaux* de façon qui lui valut également le même doctorat et la même mention, *maxima cum laude*. A elle aussi, toutes nos félicitations.

### Une école d'état-major pour femmes.

On a ouvert dans le sud de l'Angleterre une école permanente d'état-major pour les femmes des Services territoriaux auxiliaires (A.T.S.), où les futures femmes officiers d'état-major étudieront les principes de l'organisation et de l'administration de l'Armée. Elles auront à remplir les mêmes fonctions que les officiers d'état-major qu'elles remplaceront et qui pourront ainsi prendre du commandement dans les troupes combattantes.

## Avis important

**Ceux de nos lecteurs et lectrices qui ne conservent pas la collection du „Mouvement“, et ils sont certainement nombreux, voudraient-ils nous rendre le service de retourner à l'adresse de notre Rédaction, Crêts-de-Pregny, Genève, le dernier numéro, paru avant celui-ci, soit celui du 10 juillet 1943, N° 643, le tirage s'en étant trouvé tout à coup insuffisant ? Merci d'avance à tous.**



Cliché „Dü Schweizer Frau“.

Une profession féminine bien fréquente maintenant : La pharmacienne

**MATURITÉS**  
BACC. POLY.  
**LANGUES MODERNES**  
**COMMERCE**  
ADMINISTRATION  
**Ecole LÉMANIA**  
LAUSANNE

33 professeurs  
m. d'approuvée  
programmes individuels  
gain de temps

aussi Mme Thelin, qui tricotait toujours tout en étant cependant très attentive à tout ce qui se disait. Il faudrait encore rappeler Mme Feyler, Mme Hausmann, Mme Friedli, Mme Pelet, Mme Béranger, Mme Favre-Vuagniaux, Mme Franrière-Benoit, Mme Piquet-Truan, Mme Raccaud, Mme Pittet, Mme Mayor et plus tard Mme Pache, Mme Bovet et Mme Bonard, sans compter M. Maurice Veillard et M. Béranger, le Dr. Machon, et celui qui vous parle, ainsi que celles et ceux que j'ai peut-être oublié de mentionner, ce dont je m'excuse à tout hasard. Notez qu'il ne s'agit-là que de celles et de ceux qui se sont assis autour de la table de Mme Nicodet. Le rôle de cette dernière et celui de sa maison ont été si importants que Mme Dutoit déclarait volontiers qu'il faudrait faire appliquer une plaque commémorative sur sa demeure le jour où le suffrage féminin nous serait accordé.

Pendant des années, nous avons fait, je crois, un bon ouvrage, une petite besogne de propagande qui n'a pas été inutile : nous avons travaillé avec enthousiasme à une cause plutôt intégrée par le fait de son rendement modeste, mais nous l'avons fait avec énergie et conviction et je crois que nous avons obtenu quelque chose finalement, et gagné petit à petit à nos idées un grand nombre de personnes qui ne sont sans doute pas des militantes, mais qui ont reconnu la justesse de nos arguments. Notre Comité prépare alors sans se lasser des conférences ; il est à l'affût de tout ce qui s'écrit en faveur de nos idées et de tout ce qui nous est opposé pour le réfuter. C'est ainsi que je me souviens d'une polémique, d'ailleurs fort courte, que j'eus à soutenir dans la *Gazette de Lausanne* avec Mme Pradez, la très

**Le Consommateur**  
soucieux de ses intérêts  
fait ses achats à la  
**COOPÉRATIVE**

## Pourquoi les femmes travaillent-elles ?

(Suite de la 1<sup>re</sup> page)

Les charges ainsi assumées sont, au salaire net, touchées dans la proportion suivante :

26 cas . . . . .	0 à 5 %
23 » . . . . .	6 à 10 %
37 » . . . . .	11 à 20 %
35 » . . . . .	21 à 30 %
23 » . . . . .	31 à 40 %
16 » . . . . .	41 à 50 %
2 » . . . . .	51 à 60 %
3 » . . . . .	au dessus de 60 %

Ces chiffres montrent que le 1/4 des personnes ayant répondu à l'enquête donnent à d'autres plus du 20 % de leur traitement. Il faut lire les détails commentant ces réponses pour se rendre compte de l'œuvre ainsi accomplie par ces femmes, dont la plupart entretiennent des parents âgés, ou incapables de travailler, ou des frères et des sœurs en bas âge, ou chômeurs, ou faisant des études, ou encore malades, invalides, ou en apprenant ou ne gagnant pas suffisamment.

25 % des réponses seulement n'indiquent pas de charges personnelles volontairement assumées. Ajoutons encore à cela les cotisations et les participations de tout ordre à des œuvres sociales, dont 197 réponses seulement indiquent le montant, ceci sans parler de l'aide personnellement apportée à ces œuvres, à des remplacements pour service militaire, à un surcroit de travail causé par la guerre et le plus souvent effectué sans rétribution.

\* \* \*

75 % de ces questionnaires ont été remplis en bonne et due forme. Peut-on conclure qu'il est de même pour le 100 % des réponses reçues ? A considérer les reticences montrées par certaines de ces réponses, l'on comprend que nombre de ces femmes n'ont pas voulu déclarer jusqu'à quel point elles soutiennent des membres de leur famille; aussi ceci considéré, nous pouvons tranquillement affirmer que le résultat du 75 % des questionnaires est le même pour tous. L'on peut donc dire que 59 % des institutrices bernoises pourvoient dans une proportion notable à l'entretien d'autres personnes qu'elles-mêmes, et ceci en touchant un salaire moindre que celui de leurs collègues masculins.

Ce tableau donne une idée claire de ce que fournit la « femme seule » à notre époque. Il dévoile en même temps quelques aspects de la situation économique de la femme qui travaille, touche des problèmes délicats qu'il faudra résoudre tôt ou tard.

Toutes ces femmes en effet travaillent simplement pour vivre, et non pour se payer des atours, enlevant aux hommes un travail

**Le Bébé**  
Vevay  
Rue d'Italie  
M. Gobet.  
Maison spéciale de  
LAINES et tous tricots  
mains  
Sous-vêtements  
dames et enfants

le choix pour toutes les bourses  
**Buisson-Paisant**  
3, rue du Rhône - Genève;

GRANDE MAISON DE BLANC - NOUVEAUTÉS

**RUEF-CHEVALLIER**  
58 RUE DU RHÔNE  
Sacs pour Dames  
élégants, pratiques  
Prix intéressants

**Papiers Peints**  
**DUMONT**  
19 Bd HELVETIQUE

**A La Halle aux Chaussures**  
Maison fondée en 1870  
Mme Vve L. MENZONE  
Solidité - Elegance  
5 % escompte en tickets jaunes  
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

Que les fleurs de  
Hirt sont donc belles !  
4, rue de la Fontaine Tél. 5.01.60

## Appel de la Section suisse de la Ligue internationale pour l'Education nouvelle

Aux éducateurs suisses,

Les souffrances de quatre années de luttes sanglantes,

Le sort de milliers d'enfants orphelins, abandonnés, morts de faim ou tués,

L'avenir d'une génération innocente, crucifiée dans sa jeunesse nous obligent à mesurer nos responsabilités et à prendre conscience du privilège immérité que nous avons de poursuivre nos travaux dans la paix. D'imperieuses obligations en découlent pour chacun de nous.

1. Le chaos actuel n'a pas uniquement ses causes dans les conflits d'ordre économique et politique; elles sont aussi d'ordre psychologique et moral.

2. Quelle que soit l'issue de la guerre, les conditions générales de la vie se modifieront dans notre pays; nous devons nous y préparer.

3. L'histoire montre que les progrès de la démocratie et ceux de l'éducation sont étroitement liés. La démocratie est la seule forme de l'Etat qui respecte la liberté intérieure des éducateurs et des enfants. Les destines de la démocratie doivent donc être notre préoccupation principale.

4. Les principes qui sont à la base de notre éducation nationale et sur lesquels repose la défense spirituelle du pays n'ont pas à être changés: nous réaffirmons notre foi en une éducation respectueuse de la personne humaine conçue comme une libération gra-

duelle et une conquête progressive des responsabilités.

5. Notre mission nationale est de montrer à la jeunesse et à nos concitoyens la valeur d'une telle éducation en améliorant nos méthodes et notre système de discipline. Elle doit être assurée à chaque enfant selon ses capacités.

Puissions-nous remplir toujours mieux cette mission; puissiez-vous unir toujours davantage les éducateurs suisses de langues, de confessions, de mentalités différentes dans un même amour de l'enfance et du pays.

6. Nous devons nous préoccuper de notre mission internationale: La réconciliation des peuples et la reconnaissance des caractères particuliers des diverses communautés nationales sont les conditions nécessaires d'une paix juste et durable.

La Croix-Rouge a donné au monde l'image d'une Suisse charitable, le sort de millions d'enfants, grâce à elle, a pu être adouci. L'école suisse, à son tour, doit donner l'exemple de cette œuvre de paix par excellence qu'est une éducation nationale fondée sur la tolérance et le respect, la justice et la solidarité.

Au nom de la Section suisse de la Ligue pour l'Education nouvelle :

Le Président :

R. DOTTRENS, Dr. soc. (Troinex-Genève).

La Trésorière :

M. BOSCHETTI-ALBERTI, Institutrice (Agno/Lugano).

Le Secrétaire :

F. SCHWARZENBACH, Dr. ès sc. Hof Oberkirch/Kaltbrunn (St-Gall).

à ceux-ci plus nécessaire qu'à celles-là. Une grande partie d'entre elles vivent même très modestement pour pouvoir encore entretenir des membres de leur famille. Elles assument des charges surprises en proportion de leur salaire, et se privent donc pour d'autres. Rare sont les hommes qui, en dehors de leur existence immédiate, peuvent fournir de telles prestations et abandonner une telle part de leur gain. Il est évident que les femmes savent et peuvent économiser beaucoup mieux que les hommes; ceci grâce à la forme de l'éducation qu'on leur réserve tout naturellement et à leur préparation à la vie domestique, grâce à leur genre d'existence souvent plus retirée et moins exposée à des dépenses, et au soin qu'en leur laisse souvent prendre très vite de se débrouiller par elles-mêmes et d'aider les autres. On voit par là combien la

femme qui doit travailler pour vivre sait calculer, vivre de peu, et assume des charges proportionnellement très grandes.

Cette enquête renverse d'emblée la thèse selon laquelle les femmes ne devraient pas avoir droit au travail en dehors de leur foyer. Elle prouve une fois de plus combien la société y perdrat. Qu'on renvoie toutes ces femmes à leur ménage ! Il faudrait alors leur accorder d'abord une assistance-chômage; puis les hommes qui prendraient leur place devraient recevoir, selon le barème actuel, un salaire beaucoup plus élevé, donc coûterait plus cher; et enfin ils ne pourraient assumer toutes ces charges diverses que ces femmes ont de leur plein gré prises sur elles. On perdrait donc sur trois postes importants: salaires plus élevés à verser, charges à reprendre par l'assistance publique, ou l'Etat, et

une réduction des charges pour la femme qui doit travailler pour vivre.

... Je devrais mentionner ici une enquête intéressante du Mouvement Féministe en 1915 (mars et avril), pendant la guerre. La question posée était celle-ci: La guerre actuelle est-elle favorable au développement du féminisme ?

Les réponses nombreuses furent en partie optimistes (Sensine, Benj. Vallotton, Mme Dutoit, entre autres), voire même très optimistes. Elles partaient du point de vue que les femmes faisaient preuve de tant de capacités et de tant de dévouement que les hommes sauraient le reconnaître et qu'ainsi, plusieurs des arguments sur l'inégalité de la femme devraient nécessairement tomber. D'autres émettent des doutes, ainsi Frank Thomas qui était un féministe et un suffragiste convaincu et qui ajoutait à sa réponse, cette charnante réflexion en faveur du suffrage féminin: « L'oiseau pour voler vers le ciel, a besoin de ses deux ailes; quand il ne vole que sur une aile, il se traîne bien plus qu'il ne vole ». Les pessimistes, assez nombreux par contre, voyant dans la guerre une régression de la civilisation, déclanchant toutes les brutalités, rendant souvent la femme elle-même belliqueuse, ne sauraient pas en espérer un avancement du féminisme, d'autant plus que l'homme qui se bat devient pour beaucoup de femmes un héros et un être très admiré et admirable et que, d'autre part, il trouve tout naturel de demander à la femme de faire beaucoup dans le rôle secondaire qu'elle possède.

Il est certain d'ailleurs que les optimistes ont eu raison, puisqu'à la suite de la guerre, il y a eu dans beaucoup de pays des progrès considérables et que le suffrage féminin a fait des conquêtes énormes. Dr. M. MURET.

Il est certain d'ailleurs que les optimistes ont eu raison, puisqu'à la suite de la guerre, il y a eu dans beaucoup de pays des progrès considérables et que le suffrage féminin a fait des conquêtes énormes. Dr. M. MURET.

assistance-chômage à verser à la femme sans travail. La femme ayant droit à la vie n'a pas la place d'un homme tant qu'elle travaille pour vivre et faire vivre.

M. FOLLY.

## L'Union suisse des Institutrices...

... dont notre dernier numéro, à l'occasion du cinquantième anniversaire de cette Association, a montré la belle « Maison des Institutrices » vient de célébrer à Berne par une fête toute spéciale la date de sa fondation. La salle toute nouvellement restaurée du Grand Conseil lui avait ouvert ses portes, nos institutrices se trouvant de ce fait le premier groupement féminin à siéger dans cette enceinte, depuis qu'architectes, peintres et ensembliers l'ont remise dans sa nouvelle parure aux mains des autorités !

Après un discours de bienvenue de la présidente, Mme Emma Eichenberger (Zürich), Mme Olga Meyer, la rédactrice actuelle du *Journal des Institutrices suisses*, prit la parole pour évoquer la fondation, puis le développement et l'essor de l'Association. C'est en effet 70 maîtresses d'école seulement qui se réunirent à Berne en décembre 1893 pour en jeter les bases, alors que maintenant l'effectif des membres atteint si ce n'est dépassé 1400 ! Et dès la première année fut lancée l'idée de créer cette Maison des Institutrices, pour laquelle tant d'argent fut rassemblé par de toutes petites sommes, moins même par la patiente récolte de papier d'étain et de timbres usagés ! S'il est un cas où l'on peut dire que les petits ruisseaux font les grandes rivières, c'est bien celui-ci, lorsque l'on contemple le vaste et confortable édifice construit entre parc et jardin, à mi-chemin entre Berne et Muri. D'autres créations suivirent, tels le Bureau de placement fondé par la Section de Bâle, puis le Fonds, qui porte le nom cher au cœur, non seulement de toute institutrice suisse, mais aussi de toute suffragiste, d'Emma Graf (1865-1926), Fonds destiné à permettre à de jeunes institutrices de se perfectionner dans des connaissances générales en attendant leur nomination définitive. Et la tâche à laquelle l'Association s'attela si-tôt après la guerre sera de prévenir le chômage dont peuvent tant souffrir certains de ses membres.

De nombreux discours suivirent cet exposé, parmi lesquels il faut surtout citer celui du professeur Martin Schmid (Coire) sur le sujet *Nos tâches aujourd'hui et demain*, en montrant de façon encourageante la nécessité de la collaboration entre l'enseignement primaire et secondaire. Le gouvernement bernois était officiellement représenté, de même que l'Association-membre, l'Union suisse des Institutrices, et de nombreuses Sociétés féminines, parmi lesquelles il faut citer les Sociétés de gymnastique, les maîtresses d'école enfantine, l'Alliance de Sociétés féminines, l'Association suisse pour le Suffrage, etc., etc. Avec elles nous disons longue vie et plein succès à celles qui tiennent une place si importante dans l'avenir de notre pays par tout ce qu'elles accomplissent en faveur de la génération qui monte ! M. F.

## Autour du service civil féminin suisse

Mme de Rham, présidente de la Section de Genève du S. C. F. S. nous prie de rectifier deux erreurs qui se sont glissées dans l'article qu'elle a bien voulu nous donner sur le Service civil féminin genevois. En effet, ce n'est pas seulement à des jeunes femmes et des jeunes filles auxquelles il est fait appel, pour les « Aides de quartiers », mais à toutes les femmes de bonne volonté, sans limite d'âge, dont l'expérience peut être de la plus grande utilité pour l'aide à la population en cas de bombardement. Rappelons à ce propos que l'on trouve des formulaires d'inscription dans les kiosques et magasins de l'Agence Naville, et joignons encore une fois notre appel à celui qui a déjà été lancé par la presse quotidienne.

D'autre part, c'est par erreur que nous avons indiqué le nom de Mme M. Turrettini, 8, rue Beauregard, comme chef de l'organisation saitaire: c'est celui de Mme Maurice Turrettini, qu'il faut lire. Même adresse.